



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 novembre 2025

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT
Claire BRINI, Paulette HAEHNEL, Martin EYERMANN, Laurence CAVRO, Anastasie LEIPP, Daniel
OTT, Eddy RAMSPACHER, Loïc KRIEGER, Christine GOETZMANN

ABSENT excusé : Daniel BAUER

ABSENT non excusé :

Procuration : 1

Date de dépôt de la convocation : 24 octobre 2025

Ouverture de la séance : 21h

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli.

1. **AFFAIRES GENERALES**

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 06 octobre 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 06 octobre 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 06 octobre 2025.

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-I5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : Daniel OTT

Objet : Droit de préemption

M Le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner établi par Maître Audrey JACQUIN-ARBOGAST, Notaire, le 07 octobre 2025 et réceptionné le 13 octobre 2025.

Elle concerne la vente d'un bâti sur terrain propre, situé 6 rue de Metz à Neuwiller-lès-Saverne entre M GANSTER Michel et M SCHLUTZ Logan

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Le conseil municipal renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2. AFFAIRES FORESTIERES

Objet: Avis de la commune de NEUWILLER-lès-Saverne sur l'inscription au PDIPR des sentiers et itinéraires de randonnée sis sur le ban communal : déviation de l'itinéraire Club Vosgien triangle jaune Weiterswiller – Pfannenfelsen

Vu l'article L.361-1 du Code de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Neuwiller-lès-Saverne en date du 09 septembre 1991 portant approbation du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

Considérant que :

- La Commune de Weiterswiller, dont le ban composé majoritairement de forêts (60%), possède très peu de forêt : la quasi-totalité de cette forêt appartient à un seul propriétaire privé ;
- Depuis ce village, l'accès au réseau de sentiers de randonnée balisés et régulièrement entretenus par les bénévoles du « club vosgien » n'est possible que par 3 itinéraires ;
- La qualité du cadre de vie des habitants dépend du maintien d'un accès au sommet du Pfannenfelsen et plus globalement au réseau d'itinéraires balisés ;
- La multiplication des conflits entre certains usagers et le propriétaire du domaine forestier ne sont pas compatibles avec un usage et une gestion durable des sentiers ;
- Un seul itinéraire balisé passe en profondeur (>300m) dans le domaine forestier privé, les autres itinéraires, quand ils passent dans ce domaine privé, restent à proximité de la limite de propriété (<100m) ;

Vu la proposition du Club Vosgien de Bouxwiller-Neuwiller de dévier l'itinéraire triangle jaune entre Weiterswiller et le Pfannenfelsen, pour l'implanter sur des chemins ruraux et un sentier à créer en forêt communale de Neuwiller-lès-Saverne (Cf. Fiche homologation et ses cartes en annexe) et qui permet également d'offrir un intérêt paysager supérieur.

Après en avoir délibéré

- **Le conseil municipal, décide à l'unanimité**
- De DONNER un avis favorable à l'inscription au PDIPR de la déviation de l'itinéraires du sentier de randonnée « triangle jaune » sis sur le ban de la commune et répertoriés sur le plan joint en annexe ;
- De DONNER son accord à ce que ces itinéraires empruntent les chemins ruraux de la commune;
- De S'ENGAGER conformément aux dispositions des articles L.361-1 du Code de l'environnement et L.121-17 du Code rural (nouveau), à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ruraux ainsi qu'à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée ;
- De S'ENGAGER à informer le département du Bas-Rhin de toute modification envisagée ;
- De S'ENGAGER à solliciter l'inscription des chemins ruraux et l'itinéraire au Plan Local d'Urbanisme ;
- D'AUTORISER le balisage et le panneautage de ces itinéraires empruntant les chemins ruraux et la promotion touristique de l'itinéraire ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

3. DIVERS

- Visite de M. Jacob pour nous sensibiliser à l'importance de protéger les tapisseries contre le vol ou les dégradations. Le conseil municipal en prend note et invite M. Jacob à se mettre en relation avec le conseil de fabrique
- Chauffage des écoles : des travaux sont en cours pour remplacer les radiateurs de l'école maternelle
- Cérémonie du 11 novembre : Départ du défilé à la mairie à 11h15
- Réunion publique prévue le 14 novembre à 20h à la salle du Bosco Haut pour échanger au sujet des travaux prévus pour le chapitre : la borne d'entrée sera installée du 10 au 13 décembre et la cour sera inaccessible durant cette période
- Sainte Barbe des pompiers le 06 décembre : des conseillers municipaux seront présents
- Prochain conseil municipal le 15 décembre 2025
- Marché de Noël le dimanche 23 novembre 2025 à la salle omnisports de 14h à 20h
- Repas des aînés le dimanche 30 novembre. L'organisation suit son cours
- Une demande de participation à une cagnotte Leetchi a été faite à la commune. Celle-ci ne peut pas participer à ce type de soutien. Libre à chaque conseiller de le faire à titre personnel

La séance est levée à 22h30

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire :

Daniel BURRUS

Le secrétaire :

Daniel OTT

